



Extrait du OIEau

<http://www.oiaqua.eu/oieau/references-internationales/a/france-2006-portail-etudes>

France (2006) : Portail études publiques liées à l'eau

- OIEau - Références internationales -



Date de mise en ligne : 2006

OIEau

Portail études publiques liées à l'eau

juin 2006- décembre 2008

BENEFICIAIRE : ONEMA / MEDAD

FINANCEMENT : ONEMA/ MEDAD

Contexte :

Le Ministère de l'Ecologie et du Développement et de l'Aménagement Durables (MEDAD) et l'ONEMA envisagent de mettre en oeuvre un système généralisé d'accès à l'ensemble des études produites par le secteur public et relatives à l'eau. Ils se sont engagés à développer l'accès à l'information environnementale dans le secteur de l'eau, et en premier lieu l'information produite ou détenue par les acteurs publics. Elle s'inscrit pleinement dans la démarche de la convention d'Aarhus, de sa transposition dans la directive 2004/3, de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) et des dispositifs réglementaires français sur l'accès aux informations du secteur public.

Ce système vise à aller au delà de ce qu'offrent les systèmes documentaires actuels, en permettant d'accéder directement aux textes et pas uniquement aux notices descriptives (ou métadonnées). Le Ministère et l'ONEMA proposent de développer un portail documentaire qui donne un accès unique à ces études via le portail EauFrance du Système d'Information sur l'Eau.

Ce projet s'articule autour de 3 axes principaux :

1] Rattacher le projet au Système d'Information sur l'Eau (SIE) et élargir le réseau de collecte de la documentation et du savoir écrit en France dans le domaine de l'eau à tous les producteurs d'information qui financent leurs études sur des budgets publics comme les DIREN ou les DRIRE (services déconcentrés de l'Etat, les établissements publics comme le CSP, l'IFEN, le BRGM ou l'IFREMER, l'INERIS, le CEMAGREF, les Agences de l'Eau et les collectivités territoriales.

2] Mettre en oeuvre un dispositif national performant d'accès aux textes intégraux de ces études.

3] Permettre aux usagers d'avoir un accès aux documents par une indexation géographique. Il s'agit de valoriser les études en donnant une couverture spatiale et géographique pour retrouver celles qui sont produite à l'échelle locale

Prestations :

L'OIEau a piloté une étude de faisabilité en 2006 et 2007. Elle s'est déroulée en plusieurs étapes :

- consultation des partenaires - producteurs des études ;
- consultation des utilisateurs et leurs attentes ;
- bilan de l'existant ;
- éléments de proposition ;
- solutions d'organisation fonctionnelle et technique ;
- rédaction de dictionnaire de données qui fixera les métadonnées et les nouvelles règles d'écriture et d'identification des études
- élaboration d'un guide des procédures dans lequel on formalise les principes de production des études et leur collecte dans chaque organisme partenaire ;
- choix de l'architecture technique du portail et réalisation du prototype qui repose sur le protocole OAI-PMH (Open Archives Initiatives Protocol for Metadata Harvesting). Les bénéfices du protocole OAI sont nombreux :
 - Accès d'une manière homogène à des sources de données hétérogènes sans les dupliquer ou ni modifier leur localisation d'origine.
 - Interopérabilité
 - Indépendant des logiciels et systèmes
 - Repose sur des technologies éprouvées (Flux XML par HTTP, requête URL => réponse XML)

Suite à la réalisation du prototype OAI, l'OIEau doit :

- organiser la mise à disposition des études auprès des organismes partenaires (identification des partenaires disposant d'archive OAI ; appui aux partenaires sans OAI en créant des outils de transformation des métadonnées au format Dublin Core) ;
- mettre en oeuvre le portail d'accès aux études publiques ;
- animer le réseau national documentaire regroupant l'ensemble des acteurs publics producteurs des études relatives à l'eau.